

# VAE

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



### DESCRIPTIF DE LA VAE POUR LES MÉTIERS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

La VAE est un droit individuel instauré par la loi de modernisation sociale du 17/01/2002 et inscrit dans le code du travail. Depuis le 21/12/2022, la VAE s'organise autour d'un nouveau dispositif modernisé, simplifié et sécurisé (loi n°2022-1598).

La VAE constitue un moyen d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par la reconnaissance de compétences. Toutes les activités passées peuvent être prises en compte, à condition d'être **en rapport avec le diplôme visé** : expériences personnelles et professionnelles, bénévolat, participation à des activités de volontariat, sport de haut niveau, etc.

Le candidat peut acquérir par la VAE tout ou partie du diplôme. Le jury peut attribuer la totalité du diplôme s'il juge que le candidat a acquis des compétences nécessaires au regard du référentiel professionnel du diplôme visé. Il peut également ne valider qu'une partie des connaissances acquises par le candidat.

Depuis 2022, le candidat peut présenter en VAE l'ensemble d'un diplôme ou choisir un ou plusieurs blocs de compétences à certifier.

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### Délais d'accès :

- Salariés du privé, demandeurs d'emploi, étudiants, retraités : entrées permanentes dans le dispositif par le biais du portail dédié (<http://vae.gouv.fr>)
- Salariés du public : Polaris Formation organise 2 à 3 démarriages dans l'année.

#### Tarifs

Selon l'expérience, le dispositif et le niveau de diplôme.

#### Financement

- Salariés du privé et demandeurs d'emploi : CPF, OPCO (salariés), Région / France Travail, Transition Pro...
- Pour les salariés de la fonction publique : CPF ou OPCO

### OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

L'accompagnement est une aide méthodologique apportée au candidat à la VAE avec les objectifs suivants :

- Guider le candidat à repérer et décrire les activités développées au cours des expériences professionnelles ou bénévoles
- Faciliter l'expression du candidat et l'aider à expliciter ses expériences
- Guider le candidat à se positionner vis-à-vis des situations qu'il présente
- Faciliter la rédaction du livret

### MÉTHODES MOBILISÉES

**L'accompagnement VAE** s'organise à partir des modalités définies par l'arrêté du 3 juillet 2025 et du décret du 18 juillet 2025.

C'est un parcours individualisé de 38 heures qui fait appel à une ou plusieurs des modalités suivantes :

- Accompagnement individuel
- Accompagnement collectif
- Immersion (stage)

Le parcours alterne des temps collectifs et des rendez-vous individuels :

- **Collectifs** réalisés par les formateurs de Polaris Formation
- **Rdv individuels** : réalisés par un accompagnateur référent
- 

#### Taux de satisfaction des candidats en 2025 :

- Modalités d'apprentissage : 85.3%
- Relations avec l'équipe pédagogique : 87.6%
- Cadre de vie : 85.6%



POUR EN SAVOIR  
PLUS SUR LA VAE

## PRÉ-REQUIS

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Quel que soit le diplôme précédemment obtenu ou le niveau de qualification, toute expérience en rapport direct avec une certification visée permettant de justifier de l'acquisition de compétences et connaissances requises pour l'obtention de cette certification peut être prise en compte pour faire une démarche de validation des acquis de l'expérience. Cette expérience peut avoir été exercée de manière continue ou non.

Les activités suivantes peuvent-être prise en compte: activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat et les stages pratiques en formation initiale ou continue, sans

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une fois terminé, le livret de présentation des acquis du candidat est adressé par Polaris (salariés du privé) ou par le candidat (salariés du public) au Rectorat ou à la DREETS.

La fin de la formation est sanctionnée par le passage devant un jury du Diplôme d'Etat délivré par le Rectorat ou la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Nature de l'entretien : oral de 30 à 60 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un ou deux professionnels du secteur

## DIPLÔMES CONCERNÉS

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale / DE Educateur Spécialisé / DE Educateur Technique Spécialisé / DE Educateur de Jeunes Enfants / DE Conseiller en Economie Sociale Familiale / CAFERUIS / DE Technicien de l'intervention Sociale et Familiale / DE Moniteur Educateur / DE Accompagnant Educatif et Social / DE Assistant Familial / BAC ASSP / BAC AEPA / CAP AEPE...

## TAUX D'OBTENTION

Année 2025	Dossiers déposés	validation totale	validation partielle
ES	30	26	4
ME	8	7	1
AES	10	9	1
EJE	7	5	2
Caferuis	3	3	0
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>87%</b>	<b>13%</b>

## DÉMARCHE À SUIVRE

**Salariés du privé et demandeurs d'emploi** : le candidat se connecte sur le **portail de la VAE** (<http://vae.gouv.fr>) et démarre un parcours. Il indique quel diplôme il vise en VAE, quelle est son expérience et quels sont ses objectifs. Enfin il choisit un organisme pour mettre en œuvre l'accompagnement. Si le candidat choisit Polaris Formation comme organisme d'accompagnement, un architecte accompagnateur de parcours prendra contact avec lui pour un positionnement et l'élaboration d'un parcours individualisé.

**Salariés du public** : le candidat remplit un livret de recevabilité auprès du **Rectorat** (diplôme de l'Education Nationale) ou de l'**ASP** (diplômes de la DREETS) en fonction du diplôme visé (Livret I).

Le Rectorat ou la DREETS notifie la recevabilité de sa demande au candidat dans un délai de 2 mois après le dépôt de la demande.

**POLARIS** organise mensuellement une **réunion d'informations** facultative sur le parcours V.A.E, les dispositifs d'accompagnement et les modalités de financement (dates sur le site Internet de Polaris Formation).

Le candidat est accompagné sur une période de **9 à 18 mois**.

## NOS PARTENAIRES

### Rectorat de Limoges

Service du DAVA  
13, rue François Chénieux  
87031 – LIMOGES  
Tél. : 05.55.11.41.18

### ASP

Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine  
UNACCESS - Délégation VAE  
Service instruction de la recevabilité  
8 Place Maison Dieu - CS 90002  
87001 Limoges Cedex 1  
Tél. : n° azur 0809 540 540

## LIEU DE FORMATION

POLARIS Formation, site d'Isle :  
2, rue du Buisson à Isle

## CONTACTS

par le site internet :

[www.polaris-formation.fr](http://www.polaris-formation.fr)

par courriel :

[secretariat.vae@polaris-formation.fr](mailto:secretariat.vae@polaris-formation.fr)

par courrier :

POLARIS Formation  
2 rue du Buisson  
87170 ISLE

par téléphone :

05 55 12 29 92

**Responsable du dispositif VAE :**

Cécile PECONDON-LACROIX

**Secrétaire :** Sabine FAVIERE

Janvier 2026

N° Déclaration : 74870000187